

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1892 à 1903

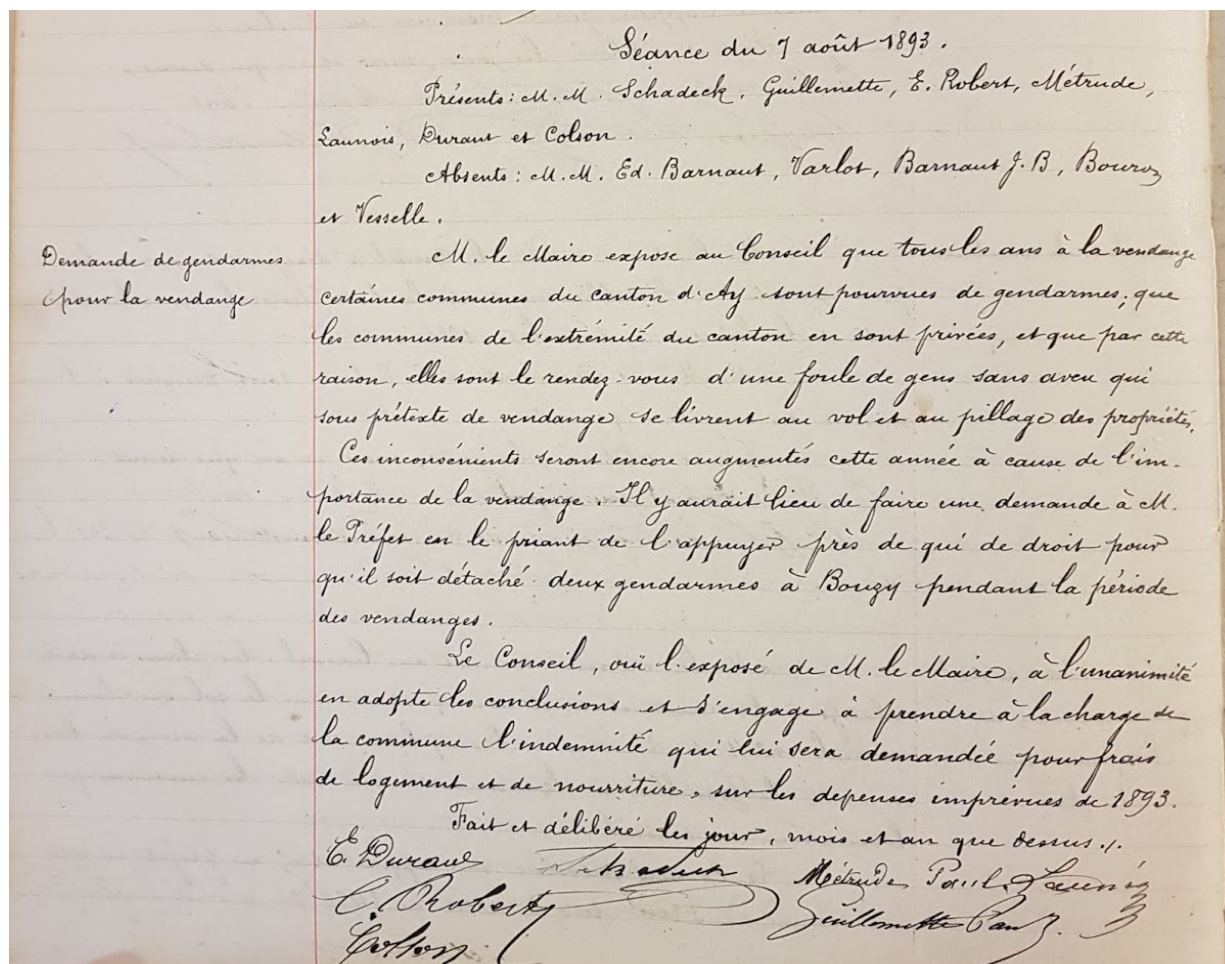
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17683

-0-

fiche n°143

7 août 1893 - Délibération relative à la demande de gendarmes pour la vendange



« Séance du 7 août 1893.

Présents : Messieurs Schadeck, Guillemette, E. Robert, Métrude, Launois, Durant et Colson

Absents : Messieurs Ed. Barnaut, Varlot, Barnaut J. B., Bouron et Vesselle.

Monsieur le Maire expose au conseil que tous les ans à la vendange, certaines communes du canton d'Aÿ sont pourvues de gendarmes ;

Que les communes de l'extrémité du canton en sont privées, et par cette raison, elles sont le rendez-vous d'une foule de gens sans aveu qui sous prétexte de vendange se livrent au vol et au pillage des propriétés. Ces inconvénients seront encore augmentés cette année à cause de l'importance de la vendange.

Il y aurait lieu de faire une demande à Monsieur le Préfet en le priant de l'appuyer près de qui de droit pour qu'il soit détaché deux gendarmes à Bouzy pendant la période des vendanges.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, en adopte les conclusions et s'engage à prendre à la charge de la commune l'indemnité qui lui sera demandée pour frais de logement et de nourriture, sur les dépenses imprévues de 1893.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus »